

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du jeudi 23 juin 2022 à 20h00

Salle communale de Chavannes-de-Bogis

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Chavannes-de-Bogis pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 40 communes sont présentes, représentant un total de 117 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Eva Maier, Givrins – André Paratte, Bursinel – Kurt Müller, Dully – Simon Luginbühl, Mies – Christian Hay, Rolle – Nicolas Walther, Rolle – Pierre-Alain Buttex, Vich – Claude Farine, Nyon – Danielle Colomb, Tartegnin – Jean-Luc Richard, Crassier – Corinne Besson, Grens – Laurent Badel, Coinsins – Mario-Charles Pertusio, Eysins – Lucia Suva, Nyon – Dominique Gafner, Saint-Cergue – Vadim Rochat, Nyon – Véronique Bürki, Nyon – Marco Carezza, Nyon

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande une modification de l'ordre du jour et propose de mettre le point 12. Communications du Codir au point 4.

M. Michel Girardet, Gland, propose de mettre le point « 10. Adhésion de la commune de Crans » avant le point « 8. Préavis 13-2022 Cotisations », car cela peut jouer un rôle sur le montant de la cotisation. La commune de Crans a donné son accord sur un montant qui n'est pas celui que nous allons voter.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour avec ces 2 modifications est adopté par 115 oui, 1 non et 0 abstention

3. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente rappelle que lorsque les délégués prennent la parole ils donnent leur nom et prénom ainsi que le nom de leur commune afin de faciliter la prise du Procès-verbal.

Mme la Présidente a eu une demande de la part du Codir, au sujet de la démission au 30 juin 2022 de Mme Chantal Landeiro, membre du CODIR. Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil intercommunal, il est indiqué que le Conseil Intercommunal fixe le nombre des membres du Codir. Il peut le modifier au plus tard le 30 juin de l'année qui précède le renouvellement intégral des autorités communales dans la fourchette de 7 à 11 membres. Le CODIR ne souhaite pas remplacer Mme Chantal Landeiro tout de suite mais entamer une réflexion sur l'organisation du Codir et en sachant que le règlement du Conseil intercommunal doit être revu. S'il n'y a pas d'opposition formelle, l'idée est de ne pas présenter une assermentation à la prochaine séance. Le Codir

présentera le fruit de ses réflexions cet automne.

Mme Amélie Cherbuin informe que les mesures Covid étant complètement levées, il n'y a plus de perchiste avec le micro, les orateurs sont priés de s'avancer devant le micro ou d'utiliser le micro mobile au fond de la salle.

4. Communications du CODIR :

M. Pierre-Alain Schmidt informe qu'à la mi-juin 2022, plus de 15 millions de la Confédération ont été versés aux mesures d'agglomération de la Région. Trois mesures vaudoises de priorité A ont été retenues. C'est une très bonne nouvelle. Nos cotisations représentent 1.8 millions pour lesquelles, en terme de fonctionnement basique, le canton rajoute Fr 650'000.— par année. Le canton a apporté ces 10 dernières années entre 30 et 40 millions dont la région a pu bénéficier.

Il présente la série d'actualités « Action publique » de la Région de Nyon qui sont des courtes vidéos sur les projets de la Région disponibles sur regiondenyon.ch/action-publique.

M. Gérard Produit rappelle les mesures de promotion de Publibike (vélos en libre-service) qui offre les trajets à vélo à ½ prix pendant 1 mois - les abonnements sont disponibles sur le site de région de Nyon.

Il informe que les mesures 2019 de promotion de la mobilité sont prolongées jusqu'à fin 2022.

M. Stéphane Jayet présente le Bilan touristique 2021 : 148'000 nuitées hôtelières (+ 40 % par rapport à 2020) dont 11'000 nuitées générées par le plan de relance de la Région de Nyon. Les lieux de visites sont par ordre de fréquentation : la Garenne, le Musée national, le Musée du Léman et le Château de Nyon.

M. Stéphane Jayet commente le calendrier prévisionnel de la révision du Règlement de la taxe de séjour : juin-nov. 2022 : élaboration d'un nouveau Règlement – Décembre 2022 : validation par le canton – Janvier-Juin 2023 : adoption par les communes – Septembre 2023 : adoption par le Conseil intercommunal – Octobre-décembre 2023 : adoption par le Conseil d'Etat et dès janvier 2024 : mise en œuvre du nouveau Règlement.

Il présente ensuite le nouveau contrat de prestations touristiques 2022-2026 : le contrat associe la Région de Nyon, NRT et les 4 communes disposant d'un office du tourisme qui aura pour but de satisfaire les demandes d'informations (25 par jour), développer le digital, développer et promouvoir les offres de tourisme durable, mettre en place une carte de transport touristique, développer un nouveau point d'info à St-Georges et développer les nuitées.

M. Bruno Dard relate le bilan du volet OFF des Assises de la transition énergétique de juin 2022 : il y a eu 4200 participants, 300 intervenants, 114 ateliers et 17 plénières. Sur notre territoire se sont déroulées 180 animations. La prochaine édition se déroulera à Bordeaux.

Mme Christine Girod présente l'étude d'aménagement de la vision territoriale transfrontalières 2050. L'ensemble des mandats a été adjugé, dont l'étude PACA Jura où nous nous situons. Les communes et le canton sont associés au groupe de suivi technique et les premiers ateliers de travail sont agendés au 15 septembre 2022, les délégués seront invités.

En parallèle, une démarche citoyenne va être conduite pour sensibiliser d'avantage la population à tous les enjeux de la transition écologique. Ces réunions seront agendées au mois d'octobre 2022.

Mme Christine Girod donne ensuite le calendrier de la stratégie régionale de gestion des zones

d'activités (SRGZA), en mars le projet a été envoyé au canton. Jusqu'au 10 juin c'était la consultation des 47 municipalités du district, en octobre 2022 le projet sera finalisé pour l'examen préalable, en novembre-décembre 2022, les 47 communes seront consultées. L'examen préalable prévu en février-mars 2023 et la mise en consultation publique en juillet 2023, sous forme d'exposition publique ou de séances avec les municipalités. En août-décembre 2023, les communes l'adopteront, puis le Conseil d'Etat en janvier 2024.

M. Pierre Wahlen présente la campagne de promotion en cours sur la nouvelle App Guichet mobile qui a pour but de favoriser les déplacements au lieu de travail en bus ou en covoiturage. Cette application est disponible pour les habitants des communes qui ont rejoints le projet. Pour les communes qui n'y adhèrent pas encore, possibilité est donnée de rejoindre et d'avoir une séance de présentation. La vidéo-démonstration est disponible sur le guichet-mobile.ch/app

Il donne des informations sur la planification de la création du pôle bois. Il rappelle que l'objectif de ce pôle bois est de créer des synergies entre les entreprises et de favoriser les circuits de proximité, les études menées ont fait ressortir La Rippe comme meilleure option et un accord a été trouvé sur l'achat de la parcelle par la SOFREN. La prochaine étape est la légalisation du terrain, la concrétisation de ce projet est prévue pour 2025.

5. Assermentations

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

M. Frédéric Pro'hom, Dully – Mme Charlotte Martin, Bursins – M. Clément Balmer, Gilly – M. Nicolas Pellet, Gland – M. Danilo Trombatore, Chavannes-de-Bogis – Mme Evelyne Roth, Genolier

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 à Genolier

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

Il n'y a pas de remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022, est adopté par 100 oui, 0 non et 12 abstentions

7. Préavis 12-2022 Comptes 2021

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Francis Costiou, La Rippe, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du préavis avec 3 recommandations au Codir.

Mme la Présidente propose d'ouvrir la discussion poste par poste et d'ouvrir globalement, à la fin, la discussion sur les comptes.

M. Paul Ménard remercie la commission des finances pour le sérieux du travail qui a été effectué et qui permet au Codir de s'améliorer, notamment sur la précision des comptes. Concernant la question de savoir si tous les montants sont inscrits dans les graphiques ? Le Codir a omis volontairement de mettre certains montants, par exemple ceux versées directement à NRT, car le

Codir ne fait que distribuer cet argent et cela n'a donc pas d'incidence réelle sur la validité des comptes.

Par contre, au niveau du tourisme, il relève une erreur de la part de la Commission des Finances au sujet de la contribution à NRT de 850'000.—(page 4 du rapport) et au niveau des communes sièges de l'Office du tourisme le montant n'est pas tout à fait juste puisqu'il ne tient pas compte des montants qui sont versés par les communes respectives. Le vrai montant qui est versé à Région de Nyon est de 45 % (et non 65% selon la commission), ce qui correspond exactement à la définition de la réglementation.

Les libellés des comptes seront travaillés afin qu'ils soient plus clairs.

Concernant la taxe de séjour, il rappelle que les communes et le Conseil intercommunal ont confié la gestion de la taxe de séjour au Codir (article 5 du Règlement de la taxe).

Le Codir a donné suite au postulat du 20 juin par des mesures pour renforcer la transparence et le contrôle du FRET. Il fait remarquer qu'il y a eu aussi une amélioration au Conseil Intercommunal au sein de la Commission tourisme qui dispose désormais d'une expertise et d'une représentation élargie qui émet des recommandations sur lesquelles le Codir s'appuie pour l'octroi de soutien au FRET.

Le Codir peut faire le choix de présenter des préavis concernant le soutien au FRET. Il relève que le Règlement de la taxe de séjour est en cours de révision.

L'aspect du soutien du processus de la validation est également analysé actuellement.

Mme la Présidente ouvre la discussion poste après poste, la discussion n'est pas utilisée et est fermée, soit pour les postes suivants :

100 : Conseil Intercommunal – 101 : Comité de Direction – 110 : Administration – 120 : Communication et monitoring – 130 : Service du personnel et assurances – 140 : Disren – 150 : Affaires culturelles – 160 : Tourisme – 170 : Sport – 180 : Mobilité – 190 : Transports publics – 210 : Participation – 220 : Services financiers – 230 : Amortissements et attributions aux réserves – 420 : Développement territorial – 820 : Promotion économique régionale – 830 : Energies et environnement.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble des comptes 2021.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

Le préavis N° 12-2022 est adopté par 114 oui, 0 non et 2 abstentions

8. Rapport de gestion 2021

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission de Gestion (CoGest) pour lire les conclusions de son rapport.

M. R. Schildböck, Gland, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoGest qui conclut à l'acceptation du Rapport de gestion 2021.

Mme la Présidente ouvre la discussion chapitre après chapitre.

Organes et outils – Mobilité – Territoire – Environnement – Economie – Tourisme – Culture – Sport

– Communications – Finances.

La discussion n'est demandée pour aucun de ces chapitres.

Mme la Présidente ouvre la discussion pour l'entier du Rapport de gestion.

M. Hervé Mange, Founex, a une question pour la commission de gestion ou le Codir, au sujet du chapitre Transports publics. La Commission de Gestion, dont il salue la qualité de son travail, a indiqué que pour les lignes transversales il y a quelques questions ou incertitudes, il souhaite avoir une explication sur ce qu'il en est ?

M. Philippe Thévenot, Begnins, Président de la Commission de Gestion, explique qu'il s'agit des frais qui ont été dépensés jusqu'à l'arrêt du projet des transversales en 2021. C'est donc un déficit. Il n'y a pas de suivi.

M. Gérard Produit relève qu'il y a quelques années, sur la demande des communes du pied du Jura, l'idée d'une ligne transversale a été lancée. Plusieurs variantes ont été proposées pour que, par exemple, les bus puissent relier Crassier à St-Georges. Le Codir a engagé des travaux d'études avec des frais. Il souligne que lorsqu'il y a un changement de législature, non seulement les personnes changent mais aussi les idées. Dans ce contexte, le Codir a présenté au printemps 2022, aux communes concernées, les différentes variantes, et le Codir s'est rendu compte celles-ci n'avaient plus du tout l'intention de poursuivre ce projet qu'elles estimaient trop onéreux et souhaitaient plutôt qu'on densifie les rabattements vers les centres de Nyon et Gland. Pour le Codir, si les communes concernées ne souhaitent pas qu'on engage des frais, le projet ne doit pas être abandonné, mais d'autres variantes sont à chercher. Toutefois ces frais se retrouvent dans les comptes.

Chaque fois que les communes demandent une étude, cela engendre des frais.

Le Codir va revenir vers le Conseil Intercommunal prochainement avec d'autres solutions moins coûteuses, mais ce projet de ligne transversale ne va pas être abandonné. Comme nous votons sur des planifications de transports publics sur le long terme, si nous devons abandonner à chaque fois, on ne ferait plus rien sur plusieurs années, ce qui serait regrettable. Dans 5 ans il y aura peut-être d'autres idées.

M. Hervé Mange, Founex, a une seconde question : qui concerne la recommandation qui porte le n°2.2020 qui demandait au Comité de Direction d'améliorer son approche en matière de comptabilité et d'éventuellement d'adopter une comptabilité par projet pour l'imputation des coûts. La réponse qui a été apportée à la CoGest c'était que le Codir avait déjà fait beaucoup d'efforts et qu'il ne comprenait pas tout à fait cette demande, et qu'il envisageait d'avoir une réunion avec la commission de Gestion et la commission des Finances. A la lecture des rapports de cette année, on s'aperçoit que normalement les choses devraient être claires. Il y a des choses qui ont été relevées par les 2 commissions, il espère que le Comité de Direction reprendra cette recommandation 2.2020 pour faire avancer les choses sur le plan de la comptabilité.

M. Paul Ménard explique que le plan comptable utilisé par le Codir est celui qui est défini par la Loi sur les communes que les communes appliquent au niveau communal. Le Codir suit les mêmes règles au niveau de Région de Nyon.

Mme Evelyne Vogel, Trélex, se montre surprise que c'est en lisant le rapport qu'elle a appris que le projet de lignes transversales a été mise en attente par le Codir, car les communes qui ont été

consultées n'ont pas eu cette information. Il y a un manque de communication à ce niveau. Sa commune avait dit oui à ce projet et elle souhaiterait savoir quelles sont les communes qui ont dit non ?

M. Gérard Produit regrette de ne pas avoir fait le suivi auprès des communes concernées, il va leur envoyer une note mentionnant la position de chacune.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le Rapport de gestion 2021 est adopté par 113 oui, 0 non et 2 abstentions

9. Préavis 15-2022 Adhésion de la commune de Crans à Région de Nyon :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 10-2022.

M. Christel Burri, Signy-Avenex, rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Michel Girardet, Gland, demande si la cotisation que nous allons voter au point suivant qui sera peut-être plus élevée quel les Fr 20.- qu'a voté la commune de Crans exercera une influence sur son adhésion ? Devront-ils revoter ?

M. Frédéric Mani informe que le Codir a pris contact avec la commune de Crans, les conclusions du préavis demande également l'autorisation d'octroyer un budget de Fr 20.- pour la cotisation 2022, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022. Ensuite la commune de Crans mettra dans son budget le montant de la cotisation 2023 comme les autres communes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 15-2022 est adopté par 115 oui, 0 non et 0 abstention

L'Assemblée applaudit à cette adhésion et M. Frédéric Mani salue la présence de M. Yvan Rueff, Municipal à Crans, et souhaite la bienvenue à la commune de Crans à Région de Nyon.

M. Yvan Rueff remercie le Conseil Intercommunal pour l'acceptation de leur demande d'adhésion et se réjouit que sa commune puisse participer à Région de Nyon.

10 . Préavis 13-2022 Cotisations

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 13-2022.

C'est M. Philippe Thévenot, Begnins, qui lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui demande de rejeter le Préavis 13-2022 tel que présenté. La commission regrette que le Codir n'ait pas eu d'autres solutions à présenter qu'une augmentation des cotisations pour éponger le déficit.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 13-2022.

M. Vincent Moret, Coppet, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à

l'acceptation du préavis 13-2022 avec un amendement pour une cotisation 2023 de Fr 22.—par habitant à la place de Fr 25.—par habitant comme proposé par le Codir.

Mme la Présidente ouvre d'abord la discussion sur l'amendement.

M. Frédéric Mani souhaite que le Codir puisse prendre la parole pour se positionner sur les rapports avant la discussion.

Mme la Présidente donne la parole au Codir.

M. Paul Ménard exprime son étonnement au sujet du Rapport de la commission des Finances dont plusieurs affirmations ne correspondent pas à la réalité, en particulier au sujet de la mention que le Codir n'a pas de plan B. Il relève que le Codir a fait de vrais efforts, en particulier pour réduire le déficit qui était à plus de Fr 290'000.-- contre Fr 90'000.— aujourd'hui.

En ce qui concerne le remboursement des amortissements, on est passé du simple au double. Le Codir a donc consenti des efforts au cours de l'exercice 2021.

L'autre élément relevé par la commission est le fait que le Codir n'a pas contacté le canton pour savoir ce qu'il pourrait rembourser. Mais à ce jour ce ne sont que des hypothèses et le Codir espère que le canton va augmenter sa contribution pour les prestations que Région de Nyon assure.

Pierre-Alain Schmidt relève le bon travail de la Commission des Finances mais n'apprécie pas les conclusions. Le rapporteur explique que la commission des Finances est favorable à l'assainissement, ce qu'elle avait à de nombreuses reprises proposé au Codir et estime que Fr 2.— est suffisant pour cela, en avançant qu'on peut espérer avoir des revenus supplémentaires. Le Codir ne comprend pas la conclusion - les Fr 2.- supplémentaires pour avoir une marge de manœuvre pour arriver à réaliser un certain nombre d'objectifs qui ont été présentés dans le programme de législature est un aspect politique. Il trouve que la commission aurait dû se prononcer que sur l'assainissement et non sur l'aspect politique. En ayant une telle conclusion la commission essaie de fermer le débat politique sur les Fr 2.- supplémentaires. On peut débattre pour savoir si on a besoin de Fr 2.- ou Fr 3.—, mais le Codir a voulu avoir une certaine marge de manœuvre d'où les Fr 3.—qui vous ont été proposés.

Le Codir a été très surpris des réflexions de la commission ad'Hoc. Certaines affirmations de ce rapport a fortement déçu le Codir, il souhaite reprendre un certain nombre d'arguments qui ont été évoqués car le Codir estime que la commission se trompe dans ses affirmations.

M. Frédéric Mani reprend les affirmations erronées du rapport de la commission ad'hoc - « les Fr 2.- supplémentaires seraient uniquement liés au sport » : c'est inexact car incomplet, les Fr 2.- sont en partie pour le sport, mais également pour d'autres points importants tels que la promotion économique de notre région, le massif de la Dôle et de la Givrine, le développement des vélos en libre-service, et le guichet au service des communes. Il suffit de regarder le programme de législature 2021-2026, pour comprendre les volontés, les ambitions et les défis !

Pour l'affirmation « augmenter la cotisation est une solution de facilité, il n'y a pas eu de proposition pour d'autres solutions » : c'est inexact car cela fait maintenant plusieurs exercices que le Comité de Direction a travaillé sur d'autres solutions. En 2019, le résultat affichait une perte de plus de Fr 300'000.—contre Fr 90'000.-- aujourd'hui, bien que les amortissements soient passés au double, soit Fr 260'000.- Une économie de Fr 340'000.—a ainsi été réalisée. Dire que le Comité de Direction n'a pas pris de mesures et donc très réducteur. Le Codir est bien conscient que ces réductions ont

également amenés une diminution de certaines prestations. Le Codir, comme discuté avec les 2 commissions traitant ce préavis, cherche activement des solutions. La piste d'une augmentation des prestations conventionnées avec le canton en est une, mais aujourd'hui la situation ne permet pas d'atteindre une hypothétique rentrée d'argent supplémentaire.

Comme écrit dans les conclusions de ce préavis, le Codir, bien conscient des finances communales, s'engage à revoir la cotisation à la baisse si la situation financière devait s'améliorer. IL est rappelé que le Conseil Intercommunal est l'autorité compétente pour fixer le montant de la cotisation chaque année.

M. Pierre-Alain Schmidt reprend le point du rapport de la Commission ad'hoc qui dit que « le préavis n'apporte aucun éclaircissement sur les mesures prises pour limiter les risques que les difficultés rencontrées se répètent, à l'avenir une vision claire du pilotage des finances sur le long terme serait autant appréciée que nécessaire pour appréhender la modification des cotisations ». Il a pourtant été relevé à de nombreuses reprises que les efforts de clarification, ainsi que la mise en place de règles très claires en matière d'amortissement et d'investissement ont été faits.

D'ailleurs on vient de nous faire la remarque que finalement ce n'est pas financier un amortissement, M. Pierre-Alain Schmidt ne s'explique pas que l'on puisse faire une telle remarque.

Le Rapport de la Commission ad'Hoc dit que « les membres de la dite commission ont relevé une utilisation problématique du FRET pour des dépenses relatives à la culture. » C'est inexact. Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, l'utilisation du FRET est transparente. Pour rappel, concernant la culture, une étude a été menée en 2017 concernant l'impact des institutions culturelles au niveau du tourisme. Cette étude a relevé que 4 institutions proposant de la création culturelle avaient un réel impact au niveau touristique. De ce fait, et en accord avec la commission du tourisme, il a été décidé d'aider ces institutions au titre de leur impact touristique en accord avec le règlement du FRET, article 4 c et 4 d. Il faut donc dissocier la part de subventions prise sur le Budget de la Région lié à la création culturelle, ainsi que la part du FRET lié à l'impact touristique. Ces montants sont d'ailleurs bien distincts dans les conventions signées. Pour information les règlements du FRET et de la taxe de séjour sont en cours de révision.

Il ajoute pour répondre au point suivant du rapport de la commission ad'hoc : « Ainsi les membres de la commission adhoc sont favorables à distinguer la décision relative à l'amortissement et à celle de la politique sportive », Le Codir a fait cette distinction, proposant Fr 3.-- pour assainir les comptes et Fr 2.—pour améliorer non pas seulement les prestations sportives comme bon nombre de délégués le souhaitent, mais le Codir assume son mandat et a voulu proposer un montant unique de la cotisation plutôt que proposer des montants thématiques, donc déjà alloués. C'est aux conseillers communaux de valider l'allocation de ces ressources par le Budget. Afin de préparer un Budget cohérent le Codir a décidé de faire valider le montant de la cotisation en amont de l'élaboration du Budget. Le Rapport de la commission dit aussi « Si rien n'est entrepris, le déficit actuel d'un peu moins de Fr 100'000.—continuera d'augmenter d'environ Fr 100'000.- par an. Le résultat comptable pourrait être ainsi négatif à hauteur de Fr 800'000.—en 2026. Il n'y a donc aucune obligation légale ou de délai tant qu'à l'amortissement ou l'assainissement d'un capital négatif. » Le Codir n'arrive pas à comprendre cette réflexion, s'il y a un trou de 800'000, ce n'est pas raisonnable de le laisser, d'autant que le Codir a l'ambition de pouvoir fournir des prestations supplémentaires qui ont été voulues par les communes et rappelées dans le programme de législation.

Si l'analyse est correcte, le Codir s'étonne de la conclusion : est-ce raisonnable de la part du politique de cautionner l'accroissement d'une dette et d'un capital négatif ? Les mesures qui devront être entreprises afin d'assainir un capital négatif de près d'un million à la fin de cette législature serait bien plus contraignante que celle proposée aujourd'hui. Le Codir ne veut pas jouer une politique de l'autruche mettant à mal nos successeurs.

Enfin il est dit « Une augmentation significative de la cotisation paraît peu judicieuse ». Cette augmentation est en effet importante en termes de proportion, mais il invite les délégués à constater quel est le montant pour leur commune ? (Fr 5'000.—pour une commune de mille habitants est raisonnable) et il demande que chacun se pose la question de ce que la Région apporte à notre District ? Rien qu'un exemple : le projet d'agglomération présenté en première partie de séance : 15 millions de la part de la Confédération, soit environ 8 % de la cotisation de toutes les communes membres. On doit avoir les moyens de sa politique. Le Codir pourra mener à bien les objectifs que le Conseil lui a assignés si elle en a les moyens !

Les motifs pour refuser cette augmentation seront lourds de conséquences pour notre Association et très démotivants pour le secrétariat composé de personnes auxquelles le Codir est attaché qui sont de vrais professionnels. Grâce aux cotisations de ces dernières années nous avons obtenus de l'aide de la Confédération : 100 millions d'aide globale ! Et on a reçu encore 30 à 40 millions supplémentaires. Si on met cela en regard des cotisations qui ont été prélevées jusqu'à aujourd'hui c'est très important. Il faut que le Conseil donne les moyens au Codir de pouvoir servir de manière intelligente les personnes de notre beau District.

Mme La Présidente ouvre la discussion.

M. Philippe Thévenot, Begnins, s'exprime en son nom. On a un montant de Fr 3.- dans le préavis qui est limité dans le temps, mais quand les délégués vont se prononcer sur un montant global de Fr 25.— il n'y a pas d'obligation d'une remise en question. Il estime qu'on mélange l'assainissement et les dépenses supplémentaires. Cela veut dire que dans 10 ans on sera toujours à Fr 25.--, rien ne garantit qu'on va diminuer cette cotisation. La rédaction du préavis n'est pas adroite par rapport à cet élément. Pour lui ce sont 2 sujets traités sur un seul préavis et ce n'est pas normal.

Le fait d'avoir de l'argent du FRET pour des éléments qui sont de l'exploitation est problématique. Ce point a été aussi relevé dans le rapport de la Commission de Gestion. Que la Région pense qu'un pourcentage du FRET soit utilisé pour faire du support à l'exploitation des éléments culturels ou sportifs a un avantage par rapport au développement du tourisme, c'est certain, mais il faut d'abord modifier le Règlement du FRET et définir quel est le montant à imputer dans le Budget et qui permettra peut-être d'équilibrer les comptes. Quant au mandat de l'agglomération qui est donné par le canton, 3 EPT sont nécessaires pour traiter les sujets et le canton alloue un montant pour 1 EPT. La mission de la Région est un mandat des communes, si on reçoit un mandat du canton, celui-ci doit assumer ses frais. Ce sont des vraies questions de fond qu'il faut se poser.

Un autre élément : on a modifié depuis 2 ans ou 3 ans le fait que lorsqu'on utilise un projet ou mobilise des personnes de la Région sur un projet DISREN on facture les frais de coordination. Cela améliore le résultat du Budget. Il estime que cela manque de transparence. D'un côté on a de l'argent qui entre sur des projets DISREN et de l'autre côté un préavis qui permet d'aller chercher et payer une partie des salaires sur les transports publics parce qu'on a de l'argent. Il appelle à ce qu'on ait l'ensemble de l'argent à disposition et qu'il soit réparti de façon logique.

Mme Christine Girod réagit aux propos de M. Philippe Thévenot sur son propos qui dit que la

proposition du Codir n'est pas intéressante de faire Fr 3.—et Fr 2.—et d'expliquer pourquoi on en arrive à Fr 5.-

La Commission de Gestion a aussi insisté sur l'importance de la transparence dans les discussions avec le Conseil Intercommunal et c'est une notion chère au Codir. Le Codir a voulu justement jouer la carte de la transparence en expliquant exactement qu'il y a une partie d'assainissement et une partie de fonctionnement, Le montant à disposition aujourd'hui ne suffit plus.

Quant à l'allusion au programme d'agglomération, elle comprend que cela puisse surprendre. La Confédération via le canton donne des mandats aux Bureaux d'agglomération et aux Associations régionales. Toutes les régions ont en une qui est le répondant du canton. Celui-ci donne des subventions pour certains projets et les relaie à la Confédération. Région de Nyon est un intermédiaire entre les communes et le canton et la Confédération. A ce jour il y a du travail pour 3 EPT. Si le canton voit que cela bouge dans notre Région, qu'on est présents, concurrentiels, on peut décrocher des subventions. Pour exemple les 15 millions ont été accordé suite à un grand travail fait par des gens compétents qui ont préparés et défendus les projets. Si nous sommes dynamiques, ambitieux, avec les moyens de faire des projets, le canton sera plus enclin à donner un coup de main et la Région aura plus de facilité à négocier avec lui.

Mme Christine Girod rappelle que nous sommes dans une région qui s'est le plus développé ces 30 dernières années ! Souvent on entend dire que du côté de Zürich il a tout : les trains, la mobilité. Mais c'est parce qu'ils se sont défendus en région et c'est ce que le Codir cherche à faire pour les communes, pour maintenir nos infrastructures, maintenir nos réseaux de mobilité, pour aménager notre territoire, faire vivre au travers de la culture, du sport, de l'économie. Cet argent n'est pas pour Région de Nyon mais pour nos communes et notre population.

Région de Nyon n'encaisse pas d'impôts, n'ordonne à personne, c'est juste un intermédiaire pour toucher des subventions au profit de la population de nos communes et de notre District.

M. Pierre-Alain Schmidt reprend les propos de la commission qui dit que si le Codir n'est pas capable de se faire payer les 2 EPT manquant par le canton, vous n'avez qu'à arrêter ...Bien entendu que le Codir va se battre pour que le canton nous accorde plus de moyens et c'est parce qu'on arrive à obtenir par le Grand Genève des moyens de la Confédération que le canton est tenu d'y participer.

On a 1,8 millions de cotisations, Fr 650'000.-- pour le fonctionnement général donné par le canton, grâce à cela on va obtenir 15 millions parce que nous sommes une institution qui a pour objectif d'étudier, de coordonner et d'arriver à lever des aides pour mettre en place des projets ! Ce serait ridicule d'arrêter pour Fr 50'000.- manquants parce que le canton ne participe pas assez, et de bloquer le système et de se priver de subvention. Depuis l'existence de l'association, le canton a apporté plus de 30 à 40 millions de subsides. Les communes n'auraient pas pu obtenir ces subventions sans Région de Nyon. De plus la Région a pu lever des fonds de tiers et avoir des particuliers pour des aides spécifiques. Il en appelle à être raisonnables.

Il explique que le Codir n'a pas voulu faire un préavis séparé car cela est contre nos statuts. La commission a appelé de ses vœux à une orthodoxie comptable, qui n'est peut-être pas encore absolument parfaite, notamment dans les rythmes d'amortissements, mais que le Codir a essayé d'appliquer. Il est surpris qu'aujourd'hui on vienne dire le contraire, soit que l'on peut attendre qu'on ait Fr 800'000.—ou 1 million de perte, ceci n'est pas sérieux ! Nous sommes à un moment charnière de notre institution, il invite les délégués à regarder objectivement pour chacune de leur commune ce que représente les Fr 5.— qui vous sont demandés. Il invite les délégués à soutenir le

préavis.

Mme Regina Bovet, Gland, relève que tout augmente pour les citoyens, l'essence, la nourriture, les caisses maladie, le café, etc.. Pourtant elle estime qu'il faut avoir une vision dans la vie, il faut regarder plus loin : on a besoin de cet argent, c'est un outil de travail pour notre région. Pour diminuer les charges des habitants elle pense que les communes pourraient trouver d'autres solutions, par exemple baisser de Fr 5.—la taxe poubelles annuelle car maintenant les gens ont compris l'importance du tri. Elle en appelle aux municipalités pour trouver des solutions. Les Fr 5.— par habitant c'est ce que coûte par exemple un café à Zürich ! Elle soutient le préavis afin que Région de Nyon puisse avoir les moyens d'avoir une vision d'avenir et puisse aller plus loin !

M. Pierre-Alain Schmidt remercie Mme Regina Bovet pour son intervention et lui fait remarquer que le canton annonce une baisse d'impôt de 5 ou 3 points sur les revenus. Le Codir demande Fr 5.— pour arriver à faire fonctionner une institution qui ramène par son activité beaucoup plus d'argent. Il demande que les délégués aient une réflexion cohérente pour l'intérêt collectif.

M. Damien Richard Longirod, revient sur les 15 millions évoqués. Sur le site de la Région de Nyon, il a vu que ce montant se décomposait comme suit : 9,92 millions pour une route suisse entre Gland et Prangins, 4,88 millions pour une autre route à l'Etraz à Nyon et Fr 455'000.- pour une 3^{ème} route entre la Vy-Creuse et Gland. Il estime qu'on devrait arrêter de parler de ces 15 millions qui sont pour l'agglomération, car c'est pour les routes. Il veut qu'on débâte de Fr 3.- ou de Fr 2.- Des communes ne pourront pas forcément boucler le budget avec ces Fr 5.- supplémentaires, d'autres qui se demandent à combien sera renouvelé le fonds TP qui vient à échéance ? Certaines communes de cette assemblée sont membres de l'APEC dont les cotisations vont peut-être doubler ou tripler. Par conséquent quelle sera leur vision à 10 – 15 ans avec ces francs supplémentaires par habitant ?

M. Gérard Produit admet que tout augmente, c'est dommage d'investir autant uniquement pour des routes, il faut investir pour les transports publics. Depuis quelques mois il est en charge de la mobilité et il relève que de nombreux délégués aimeraient une station de vélos en libre-service, d'avantage d'arrêts de bus, une autre ligne car celle proposée ne convient pas, mais il rappelle que la Région n'a pas d'argent, on ne prélève pas d'impôts. Dans les comptes 2021 il y a une charge de Fr 66'000.—dans une convention pour la mobilité, c'est le coût qui est payé par la Région pour les prestations sur les vélos en libre-service. Pas une semaine ne se passe sans qu'une commune demande une station, cela a bien sûr un coût. Ces Fr 2.- servent à financer des prestations de ce type.

On a lancé en 2012 un réseau de transports publics que beaucoup de régions nous envie. Le résultat c'est dans les quatre gares on a vu exploser le nombre d'utilisateurs. Dans sa commune, on est passé de 15'000 véhicules/jour à 10'000 véhicules/jour alors que le nombre de voitures augmente. A la gare on est passé de 2'000 utilisateurs à 9'000 car on a mis en place un réseau. Ce réseau coûte et aujourd'hui on est obligé de le développer si on ne veut pas voir uniquement des voitures. Si le Codir demande une augmentation sensible de la cotisation c'est parce que les besoins et les demandes des communes augmentent auprès du Codir qui est là pour les servir.

M. Alain Barraud, Chavannes-de-Bogis est consterné par ce débat car on a vu en avant-séance un programme de législature qui plaît à tout le monde, on passe des rapports de gestion quasiment sans question, les comptes sans question, alors que lorsqu'on arrive sur le sujet des cotisations, on se retrouve devant le même problème que lorsqu'une commune doit augmenter ses impôts. Ce n'est plus possible car tout est bloqué. Il souhaite donner quelques chiffres : pour sa commune

l'augmentation des Fr 5.—représente un demi pour mille qu'elle paie au canton sans pouvoir poser de questions. La Région est proche, elle cherche à développer des activités et cela donne lieu à discussion démocratique qui est très bien mais il trouve qu'il y a un delta entre le niveau de discussion qu'on a au niveau du canton et au niveau de la région. Certains se félicitent de maîtriser par des plans B les équivalents plein temps de la Région, on a 11 personnes qui défendent 100'000 habitants. Il serait curieux de voir, sur la centaine de millions qu'on donne au canton, combien de personnes EPT travaillent pour nous pour des choses qui ne sont pas forcément toujours en notre faveur ! Là cependant on ne demande pas s'ils sont 10 ou 1000 !

En dernier comme le Codir l'a dit, le Conseil intercommunal a la capacité de fixer les cotisations qui ont déjà été à Fr 25.- par le passé alors que sa commune, Chavannes-de-Bogis, était dans une situation financière bien moins bonne qu'aujourd'hui. Pourtant elle a payé les Fr 25.—car cela lui paraissait normal de se battre pour la Région. Il fait confiance au Codir, mais aussi à la Commission des Finances et à la Commission de Gestion, il voit mal le Codir partir dans des dérapages sans qu'il y ait des alarmes qui s'allument et auxquels ils devront répondre. Au besoin si la cotisation doit être baissée, elle le sera. Notre district a intérêt à se donner les moyens nécessaires pour sa Région.

M. François Vautier, Trélex, réprecise que dans les débats de ce soir on parle d'assainir le capital de l'Association par Fr 3.- ou Fr 2.- c'est selon. Lui pense qu'il faut assainir avec Fr 3.- afin de laisser une petite marge, du moment qu'on le fait il faut le faire bien. Quant au Fr 2.- pour développer les prestations de la Région, il faut se rappeler que le Conseil intercommunal a accepté des postulats qui demandaient certaines prestations au Codir. Si on demande des prestations, il faut aussi donner de l'argent, il faut être conséquent avec les décisions qui ont été prise jusqu'à maintenant.

En dernier, il relève que l'amendement de la Commission des Finances le gêne, car si on l'accepte, cela veut dire qu'on va simplement assainir et il n'y aura plus d'argent pour développer quoique ce soit. Il faut en être conscient. Voulons-nous vraiment que tout s'arrête ?

M. Gilles Davoine, Gland, informe qu'il votera oui à ce préavis, mais il souhaite poser quelques questions. Il rappelle qu'il était intervenu lors du Budget 2022 qui annonçait de grandes choses : une analyse en profondeur des besoins de la région, une révision de son fonctionnement, une adéquation avec les structures et les moyens de l'institution. On préconisait alors plusieurs mesures. En 2020 et 2021 on dit qu'on déjà fait des réductions, mais on en est toujours à en parler dans le Budget 2022 et ce qui avait donné lieu à son intervention. On attendait ces mesures, les résultats de ces analyses, pour finalement arriver à une augmentation de Fr 5.-- . Cela lui paraît court ! Il relève un problème structurel qui le gêne, par rapport à l'avenir, après avoir augmenté les cotisations. Il a regardé quels étaient les montants des cotisations dans le passé et de quoi a besoin la Région pour fonctionner, le Comité de Direction (l'équivalent d'une municipalité dans une commune), l'administration (personnel, loyer, etc..). En 2011 on avait Fr 1,65 million de cotisation, et maintenant 1,789 million, il y a eu une augmentation des cotisations très faible (8%). On sait qu'on a disposition 1.789 million et en 2011 tout est bien puisque les charges ont coûté 1,79 million. Puis on a une augmentation au fil des années, 1,2 million, 1,3 million....pour arriver aujourd'hui à 2 millions. Nous avons un problème structurel, car on connaît le plafond, mais malgré cela on monte et on dépasse le montant à disposition pour aujourd'hui arriver à un déficit. Cela ne fonctionne pas si on ne paie pas tout ce qu'on doit avec les cotisations. Dans sa commune il y a des impôts et taxes qui entrent pour 48 millions et son administration coûte 22 millions. Ici on a un problème, la question est de savoir comment garantir qu'on ne va pas encore augmenter ? Maintenant on est dans l'obligation de demander un montant supplémentaire. Le Codir promet de baisser les

cotisations si la situation devient plus sereine. Mais si le Codir continue toujours d'augmenter la machine, si on engage du monde parce qu'on a de l'argent, comme les années passés (+ 86 % d'augmentation de l'administration) la Région n'aura jamais une situation plus saine. M. Gilles Davoine n'est pas sûr que cette augmentation résolve ce problème de fonds

M. Frédéric Mani précise qu'on ne peut pas se comparer au canton qui, avec l'argent encaissé, peut payer l'entier des fonctionnaires. Pour Région de Nyon l'argent perçu par la cotisation permet de payer des prestations fournies. Le personnel n'a pas beaucoup bougé, mais entre 2011 et maintenant les prestations ont beaucoup augmenté, la culture par exemple.

M. Pierre-Alain Schmidt peut comprendre l'inquiétude de M. Gilles Davoine mais notre institution n'est pas un 4^{ème} pouvoir, elle a l'objectif de pouvoir assurer aux personnes qui habitent le district et aux communes des prestations supplémentaires qu'elles n'obtiendraient pas toutes seules. Les cotisations n'ont pas augmenté depuis des années mais les prestations si. Il rappelle que les cotisations ont déjà été de Fr 25.- dans le passé. Ce problème institutionnel évoqué sera présent tant que la Région n'aura pas des revenus propres. Région de Nyon est une institution au service des habitants des communes pour améliorer leur quotidien et être efficaces avec des organismes importants qui peuvent générer des fonds et répondre à des besoins. La Région est là pour planifier des choses, pour réfléchir ensemble aux défis sociétaux qui nous attendent et cela de manière efficace. Malgré les maladies de jeunesse M. Pierre-Alain Schmidt est fier du Comité de Direction et de la qualité du personnel du secrétariat. Il y a des problèmes avec le canton, notamment la ponction péréquative qui est extrêmement prégnante pour les communes, mais qui nous ramène moins que ce que Région ramène en proportion à nos administrés.

M. Frédéric Guilloud, Arzier-Le-Muids, relève le bon travail du Codir et ses efforts pour assainir la situation, mais ce qui l'empêche d'accepter l'augmentation de cette cotisation, ce sont toutes les communes qui ne sont pas membres de Région de Nyon et qui profitent de toutes les prestations que nous fournissons : la culture, le sport, la mobilité, etc. Il souhaiterait savoir par commune quelle est leur participation pour soutenir ce que fait le Codir pour le District.

M. Frédéric Mani explique que le Codir travaille avec les communes non-membres et cherche à les convaincre de nous rejoindre, le meilleur exemple est la commune de Crans. Il y a 6 mois elle n'était pas prête d'entrer à Région de Nyon et ce soir c'est chose faite. Le Codir rencontre les communes non-membres du district pour les convaincre. Mais dans cette attente, cela ne doit pas pénaliser les autres communes, il faut aller de l'avant.

M. Pierre-Alain Schmidt trouve que les resquilleurs sont insupportables mais faut-il supprimer les remontées mécaniques au motif qu'il y a des resquilleurs ? Il faut les amener à comprendre que toutes mauvaises actions n'est pas correcte et ne rapporte pas à long terme. Il estime que cela doit être discuté avec le canton par la Loi sur les communes. On doit montrer l'exemple. A chaque prestation de la Région, le Codir explique aux communes non-membres concernées qu'elles peuvent profiter de la prestation, mais pas au même prix que les communes membres. Ainsi on peut rattraper la cotisation qu'elles ne paient pas. Le Codir n'a pas aujourd'hui les moyens juridiques de forcer les communes non-membres à faire partie de Région de Nyon.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, demande ce que fait le Codir quand il y a redondance au niveau des prestations entre Association. Par exemple sa commune paie Fr 5.- par habitant pour le Parc Jura Vaudois pour « la Nuit est Belle » et dans Région de Nyon, il y a aussi une partie de « la Nuit est Belle » ? Elle demande s'il ne serait pas possible de faire des synergies et d'unir les actions ? Ce n'est

pas le seul exemple.

M. Bruno Dard informe qu'il n'y a pas de cotisation à payer pour « la Nuit est Belle ». La prestation est payée par le Grand Genève (salaire de la déléguée à l'environnement.) C'est une prestation que les communes choisissent de faire en éteignant les lumières.

M. Damien Richard, Longirod, demande le vote nominatif pour qu'il figure au PV. Un seul délégué peut le demander selon le Règlement, il le demande pour tous les votes sur ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

L'amendement est le suivant : « La commission des Finances propose de fixer le montant de la cotisation à Région de Nyon à Fr 22.- par habitant dès l'exercice 2023. »

M. Francis Costiou, La Rippe, explique que la commission des Finances propose Fr 2.- par habitant car elle estime que ce n'est pas son rôle de se prononcer sur les Fr 3.—pour le développement des activités, ce qui fait que la commission s'est focalisé uniquement sur la partie purement financière du préavis.

M. Alexandre Demetriades, Nyon, suit l'avis du Codir car l'amendement proposé par la Commission supprime de facto la progression de l'Association. La commission propose carrément une baisse de prestations. Il aurait été plus convenable de proposer un passage de Fr 25.—à Fr 24.—et de laisser le Conseil intercommunal amender l' amendement. Il demande de refuser cet amendement tel que proposé.

M. Vincent Moret, Coppet, explique que la commission s'est uniquement focalisée sur les aspects financiers de ce préavis. Il précise également que dans le préavis ce qui a été expliqué pour l'augmentation de Fr 2.—n'était pas suffisant au goût de la commission pour se positionner. La commission ne voulait pas être négative. Il propose qu'un délégué dépose un amendement pour une augmentation à Fr 4.—

M. Frédéric Mani demande au nom du Codir que le Conseil refuse l'amendement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Vote sur l'Amendement fixant la cotisation à Région de Nyon à Fr 22.—

L'amendement est refusé par 90 non, 22 oui et 2 abstentions
--

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 13-2022 est adopté par 76 oui, 34 non et 6 abstentions

Les résultats de ces 2 votes sont joints au présent PV selon la demande de M. Damien Richard, Longirod.

11. Préavis 14-2022 Stratégie en matière de gestion de conservation des documents papier et électronique :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 14-2022.

M. Raoul Sanchez, Eysins, rapporteur lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui conclut à l'acceptation du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 14-2022 est adopté par 110 oui, 3 non et 3 abstentions

12. Nominations du bureau :

a) Président :

Mme Amélie Cherbuin donne la parole à M. Damien Richard, Vice-Président, qui propose Mme A. Cherbuin, Coppet. Mme A. Cherbuin accepte.

M. Damien Richard demande s'il y a d'autre candidat ?

Ce n'est pas le cas.

Mme Amélie Cherbuin, Coppet, est nommée Présidente pour 2022-2023.

b) Vice-Présidents :

Mme Amélie Cherbuin, Présidente, propose M. Damien Richard, Longirod.

Ce dernier accepte. Mme la Présidente demande s'il y a d'autre candidat ?

Ce n'est pas le cas.

M. Damien Richard, Longirod, est élu Vice-Président pour 2022-2023.

2^{ème} Vice-Président :

Il n'y a pas de candidat.

c) Scrutateurs :

Mme la Présidente présente Mmes Maud Feignoux , Burtigny, et Véronique Vilaine, Gland, qui acceptent.

Elle demande s'il y a d'autre candidat ?

Ce n'est pas le cas.

Mme Maud Feignoux, Burtigny, et Véronique Vilaine, Gland, sont élues scrutatrices pour 2022-2023.

d) Scrutateurs suppléants :

M. Olivier Tappy, La Rippe, a fait part de sa démission. Mme Amélie Cherbuin demande qui est candidat ?

M. David Jaquet, Saint-Georges, qui était scrutateur se présente en tant que suppléant.

M. Philippe Esseiva, Arzier-Le-Muids, est présenté. Il accepte.

MM David Jaquet, Saint-Georges, et M. Philippe Esseiva, Arzier-La-Muids, sont élus scrutateurs suppléants pour 2022-2023.

e) Secrétaire suppléante :

Mme Amélie Cherbuin demande s'il y a un ou une candidate ?

Personne ne se présente.

13. Postulat Moret et Consorts :

Mme Amélie Cherbuin a reçu un postulat « Pour anticiper les transports publics de demain »

M. Vincent Moret, Coppet, présente son postulat. Cette demande ne pourrait être portée par les communes individuellement, mais Région de Nyon peut le faire pour tout le District. Il concerne les transports publics. Il y a deux raisons au dépôt de ce postulat, d'abord toutes les institutions et les collectivités ont un devoir de transition énergétique en matière de durabilité, c'est un thème extrêmement important qui est au cœur des inquiétudes et des préoccupations de tous. Nous avons un devoir de remettre en question ce qui a été fait jusqu'à maintenant et de prévoir ce qui va se passer à l'avenir. Les constructeurs aujourd'hui prennent des engagements massifs en matière de réduction de production de véhicules thermiques en faveur de nouvelles technologies, notamment l'électrique mais aussi l'hydrogène et d'autres technologies qui sont en train de voir le jour. Il pense que c'est aujourd'hui le moment que la Région se pose la question de la motorisation et des transports publics de demain ? Le postulat propose d'étudier les différentes possibilités à notre disposition, d'étudier aussi la possibilité de mettre en place un test pilote dans le district de Nyon.

Il fait référence au projet TOSA à Genève (Trolleybus Optimisation Système Alimentation) qui est le fruit d'un partenariat entre la Confédération et le canton de Genève et l'entreprise ABB. Il a permis la mise en service de bus 100 % électriques avec des capacités de recharge en quelques minutes. Il y a aussi le projet GOH à Genève avec Migros et d'autres partenaires qui concerne l'hydrogène, et autres projets intéressants.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette proposition.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, estime qu'il faut cesser cette hypocrisie autour des véhicules verts. Elle vient du Congo, et là-bas, les grands constructeurs ne veulent pas acheter les minerais avec la blockchain. Elle soutient le postulat si le Codir va plus loin, c'est-à-dire en étant co-responsable et en sachant d'où viennent ces véhicules verts. Elle rappelle que la Suisse ne produit pas suffisamment d'électricité. De plus la Suisse ne regarde pas et n'est pas responsable du point de vue des approvisionnements des minerais. Elle rappelle que 80 % du cobalt utilisé vient de la RDC.

M. Gérard Produit est conscient qu'on ne pourra pas résoudre tous les maux de la planète mais on doit faire des efforts. Le Codir est ravi de ce postulat, il a relevé l'âge moyen des signataires qui est nettement inférieur à celui de la salle, ce qui lui fait dire que la jeunesse est belle ! Ce postulat va engendrer du travail : une étude, un rendu du Codir, des ressources. Au nom du Codir il encourage les délégués à soutenir le postulat.

M. Damien Richard, Longirod, soulève que le postulat se veut ouvert à toutes sources d'énergie, pas uniquement l'électricité. La ville de Fribourg, par exemple, a depuis de nombreuses années un funiculaire qui fonctionne très bien aux excréments.

Personne ne demande plus la parole, Mme la Présidente passe au vote :

Elle rappelle la procédure : pour une intervention type postulat, motion, le Conseil peut renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi au Comité de Direction si les délégués porteurs de 1/5 des suffrages le demandent. Le Conseil peut également prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer au Comité de Direction, éventuellement assorti d'un délai ou le Conseil peut refuser la motion/postulat.

Pour voter sur ces 3 options, Mme la Présidente propose que l'on oppose une prise en considération immédiate contre une transmission auprès d'une commission. S'il y a plus de 1/5 des votants qui demande la transmission auprès d'une commission, c'est ce qui primera et non la majorité des voix.

Le second vote sera la décision choisie, soit transmission directe ou soit transmission à une commission, versus refus du postulat.

La transmission immédiate du postulat au Codir est plébiscitée par 93 oui, 19 non et 4 abstentions

1/5 des voix sur 110 est 22, par conséquent il y a moins de 1/5 qui demande le renvoi à une commission.

Le second vote porte sur la prise en considération immédiate ou non du postulat :

Le postulat est renvoyé directement au Codir par 93 oui, 12 non et 4 abstentions

14. Annonce des préavis à venir

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Préavis 16-2022 Carte de transport touristique :

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Olivier Tappy, La Rippe – M. Thomas Marchand, Coppet – M. Fabrizio Nassisi, Tannay – Mme Régina Bovet, Gland – Mme Sylvie Mueler, Duillier

Séance le 11.08.2022 à 18 h 30

Préavis 17-2022 Promotion mobilité:

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Issumo Valérie, Marchissy – M. Anthony Hinder, Gingins – M. Aurélien Rolaz, Gilly – M. Alexandre Legrain, Crassier – M. Nicolas Pellet, Gland

Séance le 11.08.2022 à 18 h 30

15. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Frédéric Mani tient à porter hommage à Mme Chantal Landeiro, démissionnaire au 30 juin 2022. Mme Ch. Landeiro a fait partie du Codir depuis 2016, et il relève son excellent travail en tant que responsable politique des Finances et des Ressources humaines, puis en tant que responsable politique de la Culture et du Sport. Elle est aussi Vice-Présidente depuis 2018. M. Frédéric Mani relate avec gratitude tout le travail qu'a fait Mme Chantal Landeiro et lui adresse les remerciements du Codir. Il formule ses meilleurs vœux pour la suite et lui remet un petit présent pour la remercier de son engagement.

L'assemblée applaudit longuement Mme Chantal Landeiro.

Au nom du Bureau et de l'ensemble du Conseil, Mme Amélie Cherbuin remet également un petit présent à Mme Chantal Landeiro pour la remercier de son travail.

Mme Chantal Landeiro remercie ses collègues du Codir et le Conseil. Elle a eu beaucoup de plaisir à assumer cette fonction. Si le système le permettait elle aurait voulu poursuivre sa tâche et continuer à contribuer à œuvrer pour le bien de notre district. Elle relève la chance que nous avons d'avoir cette Association unique dans le canton. Elle relève et salue la grande compétence des collaborateurs.

Prochaines séances : le 29 septembre 2022 et le 14 décembre 2022.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Chavannes-de-Bogis pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit. .

La séance est levée à 23 h 15

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 07 juillet 2022